

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉCURITÉ CIVILE ET VOLONTARIAT DES SAPEURS-POMPIERS - (N° 3162)

AMENDEMENT

N ° CL730

présenté par

Mme Mirallès, Mme Gipson, Mme Michel-Brassart, M. Colas-Roy, Mme Granjus, M. Chalumeau,
M. Cubertafon, Mme O'Petit, Mme Charvier, M. Zulesi, Mme Le Meur, Mme Pouzyreff,
Mme Sylla, M. Paluszkiewicz et Mme Ballet-Blu

ARTICLE 21

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.